Rachat de Grail par Illumina : l'Autorité se félicite de l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne

Publié le 13 juillet 2022

Rachat de Grail par Illumina : l'Autorité se félicite de l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne qui confirme la possibilité pour une autorité nationale de concurrence de renvoyer à la Commission Européenne le contrôle d'une opération sous les seuils de concentration sur le fondement de l'article 22 du règlement 139/2004.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 JUILLET 2022

Rachat de Grail par Illumina : l'Autorité se félicite de l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne qui confirme la possibilité pour une autorité nationale de concurrence de renvoyer à la Commission Européenne le contrôle d'une opération sous les seuils de concentration sur le fondement de l'article 22 du règlement 139/2004.

Lire le communiqué